

Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2025



Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 4 avril 2025 - Transactions immobilières

---

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**Convention entre la Ville et Madame Nicole BRÜCHER**

Convention par laquelle la Ville accorde à Madame Nicole BRÜCHER, le droit d'accéder à pied, par un portillon d'une largeur maximale de 1 mètre, au jardin de son appartement sis 32, Rue de Lallange, en traversant le domaine privé communal, à savoir la parcelle 368/1578, section B de Lallange. Le portillon est à installer sur la limite de propriété de la parcelle 401/1581, section B de Lallange.

La convention est conclue pour une durée indéterminée et sera révocable à tout moment.

Le preneur payera annuellement une redevance de 15 € (indexé).

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano  
Ingénieur-Directeur